

Les crédits

cette résolution-là et je demanderais que l'on vérifie le quorum.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je ferai remarquer à l'honorable député de Hull—Aylmer que j'ai accordé la parole à quatre reprises à des représentants du Bloc québécois. Cela dit, je constate qu'il y a quorum.

La parole est à l'honorable député de Saint-Maurice sur un rappel au Règlement.

M. Pronovost: Monsieur le Président, je viens d'entendre des propos en cette Chambre, il y a quelques secondes à peine, très outrageants à l'endroit de la Présidence, alors que le député de Laurier—Sainte-Marie vous a dit et je le cite: «Je vais t'arranger ça, toi, le Président, à la prochaine élection!» Il s'agit de propos tout à fait inacceptables. Je demande immédiatement au député de Laurier—Sainte-Marie qui est dans cette Chambre de retirer ses propos.

Des voix: Oh! Oh!

Le président suppléant (M. DeBlois): La parole est à nouveau à l'honorable député de Saint-Maurice sur un rappel au Règlement.

M. Pronovost: Monsieur le Président, je voudrais être bien certain que l'honorable député de Laurier—Sainte-Marie ait bien entendu ce que j'ai dit. Nous avons entendu ici très clairement, de ce côté-ci de la Chambre, qu'il a mis votre autorité en doute. Il vous a accusé directement en disant: «Toi, je vais t'arranger ça. . .

Une voix: À la prochaine élection!

M. Pronovost: . . . ton cas, à la prochaine élection.» Nous l'avons entendu. Il a mis en doute l'autorité du Président de cette Chambre. Ceci est tout à fait inacceptable, monsieur le Président, et je lui demande immédiatement de retirer ses propos.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce que l'honorable député de Laurier—Sainte-Marie veut intervenir?

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Je n'ai fait aucune intervention publique en cette Chambre. Je vous parlais à vous. Je n'ai rien d'autre à dire.

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. La parole est à l'honorable député de St. John's—Est.

[Traduction]

M. Reid: Monsieur le Président, la grande question est de savoir ce que nous faisons à compter de maintenant. Je le répète, nous avons pris connaissance du rapport Allaire et nous attendons celui de la Commission Bélanger-Campeau. Six ou sept provinces ont entrepris de consulter leur population sur l'avenir constitutionnel et le processus de modification de la Constitution.

Dans cette enceinte et au Sénat, nous avons commencé à examiner la formule de modification, ainsi que le processus de modification de la Constitution et ses conséquences.

Je crois que les Québécois savent beaucoup mieux que le reste du Canada ce qu'ils veulent pour l'avenir. Je pense qu'il nous incombe, en tant que Canadiens, de décider exactement ce que nous voulons faire. Nous devons tout d'abord déterminer, en tant que Canadiens, si nous souhaitons avoir un pays. Je crois personnellement que nous voulons un pays et qu'un élément essentiel est le Québec et les Québécois.

Il faut décider deuxièmement de quoi sera fait le pays. Cela suppose un processus qui ne nous vient pas naturellement. Il s'agit de nous définir, de décider ce que nous sommes individuellement et collectivement, en fin de compte, ce que signifie être Canadien. C'est cette perception du pays qui doit servir de guide à ce que sera la Constitution.

Comme mon ami de Sherbrooke le disait tout à l'heure: «La Constitution est le miroir du pays.» Il est absolument essentiel de faire reposer la Constitution sur un consensus qui reflète les besoins du Canada en 1991 et jusqu'aux premières années du nouveau siècle et non sur une série de principes qui nous forceraient à définir le pays d'après la Constitution.

Notre histoire est un autre facteur qui doit entrer en ligne de compte. Comment sommes-nous arrivés où nous en sommes? Il faut regarder de quoi ont été faites non seulement les 125 dernières années mais également les 400 ou 500 dernières, au moment où nous nous apprêtons à célébrer en 1997 un anniversaire important de notre histoire.

La troisième question est: Quelle est la route à suivre? Avant toute chose, nous, Canadiens, devons cesser d'envisager l'élaboration future de notre Constitution et de